Organisation
Appel à projet 2018
DHU AP-HP

SIRU – 7 Juin 2018

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Appel à projet DHU : les attendus (1)

- Thématique médicale parfaitement définie, au sein d'un périmètre hospitalo-universitaire (comprenant au moins une université et un GH AP-HP) et avec un/des partenaires (UMR, EPST, grandes écoles, industriels).

- Cet appel à projet est ouvert à toutes les thématiques de recherche clinique auxquelles peuvent être associées la biologie, l'imagerie ou les activités interventionnelles.

- Le projet décrira son insertion dans les axes stratégiques de l'AP-HP, du GH et de l'université

- Rôle essentiel des CLRBS pour faire émerger des projets de DHU sur les 7 territoires hospitalo-universitaires franciliens

NB : La gestion de l'appel à projets DHU est assurée par la DRCI (Anne NOAH)

La lettre d'intention

- **Formulaire à compléter par le porteur du projet**

Les acteurs de l'évaluation

1 - Un comité de pilotage (COPIL)

- Constitué d'experts hors Ile de France auxquels s'ajoutent le vice Président Recherche , le Pr Bertrand FONTAINE et la Présidente de la commission recherche de la CME, le Pr Catherine BOILEAU
- Son Président est le Pr Marc DELPECH

2 – Une série d'experts internationaux désignés par le COPIL

3 – Un jury international désigné par le COPIL

1ère étape

- Dépôt lettre d'intention (15 octobre 2018*)
- Choix des experts par le COPIL
- Envoi des lettres d'intention aux experts

*Date prévisionnelle susceptible de changer en fonction de la date retour de l'HCERES

2ème étape

- Retour des avis des experts sur les lettres aux demandeurs **(début décembre 2018*)**
- Dépôt du dossier final de candidature **(mi-janvier 2019*)** qui est immédiatement envoyé aux experts

3ème étape

- Eventuelle sélection par le jury des candidats qui seront auditionnés (si plus de 30 demandes)
- Transmission des avis des experts aux membres du jury
- Désignation de deux rapporteurs par dossier par le président du jury

4ème étape : Réunion du jury

- **Le président du jury est responsable de la méthodologie de notation qui sera établie à la fin de la procédure, à partir :**
  - Des expertises extérieures coordonnées par le COPIL et
  - Des auditions des porteurs de projets par le jury (préparation : 3 projets/membre du jury)

- **Auditions (Mars 2019*)**
  - ***10' présentation, 15' échanges, 5' discussion à huis clos***

NB : Le président du COPIL est présent tout au long de la procédure (mais, lors de la réunion du jury, son rôle se limite à répondre aux questions)

5ème étape : Désignation des lauréats

- Le directoire désigne les lauréats au regard des notes du jury et de la stratégie AP-HP (Avril 2019*). Les projets supra GH seront favorisés.
- Puis présentation, pour information, des résultats en CRMBSP

Chronologie de l'AAP DHU 2018 : Rappel

- **Lancement AAP : septembre 2018***
- Composition du Copil (HU hors Ile-de-France, B Fontaine, C Boileau, M Delpech) : juin 2018
- **Date dépôt des LI : 15 octobre 2018***
- Réunion du Copil qui propose experts et membres du jury au regard des LI : mi-octobre 2018
- Envoi des LI aux experts : fin octobre 2018
- Réception avis des experts : fin novembre 2018
- Réunion du Copil qui prend connaissance des expertises : début décembre 2018
- **Le Copil adresse aux porteurs de DHU les conclusions des expertises : début décembre 2018***
- **Dépôt dossier de candidature final : mi-janvier 2019***
- Envoi des dossiers aux experts : mi-janvier 2019
- Réception avis experts : fin février 2019
- **Audition des candidats par le jury : mars 2019***
- **Décision du Directoire : avril 2019 ***
- Information en CRMBSP : avril 2019